

# Crédits agricoles : que penser de la bonification des taux d'intérêt ?

1 juin 2015

Le département du Développement durable de l'Agence française de développement a mené une étude comparée sur l'expérience de trois pays – la France, les États-Unis et le Brésil – en matière de politique de bonification des taux d'intérêt en faveur de leur agriculture et de leur impact sur le plan de la modernisation du secteur, de l'augmentation des rendements et de l'accès durable au crédit.

En passant au crible le contexte et les politiques dédiées, et surtout en pointant les forces et les faiblesses des actions menées depuis leurs mises en œuvre, les auteurs ont *in fine* pu dégager de leur analyse – ceci malgré les différentes stratégies poursuivies par chaque pays – des recommandations pratiques pour les pays en développement tentés d'utiliser cet outil pour accompagner leur secteur agricole.

Ces recommandations sont regroupées autour de cinq points clés :

- le contexte d'intervention et les modalités de mise en œuvre : idéalement un environnement économique stable et favorable avec l'appui au développement ou à la création d'intermédiaires financiers de proximité ;
- l'outil de bonification alliant un dispositif de bonification sain, régulièrement évalué et contrôlé, s'appuyant sur des intermédiaires financiers pouvant prendre des décisions d'octroi de crédit de façon indépendante tout en assumant les risques des prêts consentis au moins partiellement ;
- le ciblage de l'appui dans le cadre d'un financement d'investissements et/ou éventuellement d'intrants, élément fondamental d'efficacité et de maîtrise des coûts ;
- les conditions de prêt, financières et non financières, visant à mettre en place des comportements sains ;
- les mesures d'accompagnement, tant au niveau de l'emprunteur qu'à celui des intermédiaires financiers de proximité, pour assurer une bonne performance sur le plan technique et de gestion.

Tous ces points sont largement détaillés dans l'étude, et la maîtrise de l'ensemble de ces aspects serait un gage de bonne efficacité de la politique de bonification, tout en évitant de bâtir un système très coûteux et difficile à contrôler.

José Ramanantsoa, Centre d'études et de prospective

Source : [Agence française de développement](#)